

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2014 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.**

Sont présent(e)s Les conseillères, Jacqueline Poirier, Hélène Roussel et Emmanuelle Garnaud, les conseillers, Stéphane Fraser, Benoit Viel (arrivé à 20h40).

Sont absents : Le conseiller Yves Poussard.

Tous formant quorum avec la présidence du maire Vincent More

Est également présent Le directeur général / secrétaire-trésorier, Louis Breton

**1. Mot de bienvenue à l'assemblée**

La séance débute à 19:30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par le maire;

CONSIDÉRANT QUE le point 27 – Demande de soutien financier pour la journée nationale du sport et des activités physiques ainsi que le point 36 – Demande de la Fondation louterivienne d'enseignement primaire et secondaire public, sont ajoutés à l'ordre du jour et que la numérotation des autres points s'ajustent en conséquence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-04-72**

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour avec modification.

**ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-04-73**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014, tenue à la salle Gilles Moreau.

**4. Suivi des procès-verbaux du Conseil**

Le directeur général fait un bref suivi des procès-verbaux.

**INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**5. Information du Maire**

Vincent More mentionne que le dossier de la clôture municipale suit son cours. Il est possible que l'entreprise retenue puisse procéder à l'installation en début mai plutôt qu'à la mi-mai. Autrement, des sections de cette clôture seront aussi installées à la station d'épuration des eaux usées, située au parc de l'Amitié.

Il a été convenu entre la Municipalité et les promoteurs résidentiels du secteur des Îles et du domaine des pèlerins, lors de la rencontre du 13 mars dernier, qu'il faut d'abord effectuer l'asphaltage du secteur au préalable à toute campagne de promotion. La Municipalité est toujours en attente de l'entente entre les gouvernements provincial et fédéral sur le programme visé pour subventionner l'asphaltage (programme TECQ ou taxe d'assise).

Vincent More mentionne que les démarches se poursuivent concernant la constitution d'une zone industrielle légère. La MRC a indiqué à la Municipalité d'envisager le terrain au nord-est plutôt que celui au sud-ouest de l'autoroute 20. Ce terrain appartient à la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, mais elle est liée à la ville de Rivière-du-Loup concernant l'usage qui y est actuellement autorisé (via le transfert de propriété entre les deux parties). Une rencontre entre M. More et M. Gamache est d'ailleurs prévu le 9 avril prochain pour en discuter. Autrement, la Municipalité doit aussi s'assurer de ne pas affecter l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées pouvant résulter des usages industriels pouvant s'implanter dans une telle zone.

Plusieurs travaux sont prévus ce printemps, tel que ceux concernant le drainage de surface de la rue du Parc-de-l'Amitié et de l'abaissement de deux grilles de rue, l'installation d'une clôture autour de la citerne incendie sur le chemin du Lac, quelques aménagements paysagers au parc de l'Amitié, la correction du terre-plein à la place de l'Église (intersection entre la route du Fleuve et la côte de la Mer).

Vincent More mentionne également qu'il y a eu une rencontre avec des représentant(e)s de la Sûreté du Québec afin de faire le bilan de l'année 2013. Il y a eu un échange entre autres sur la problématique de la vitesse automobile sur la rue du Parc-de-l'Amitié. Or, une activité de sensibilisation est envisagée bientôt, si cette activité n'atteint pas la cible escomptée des mesures de répression seront prises.

## **6. Information des conseiller(ère)s**

Nil

## **ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE**

### **7. Proclamation de la semaine de la santé mentale**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande du réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale à contribuer à la Semaine de la santé mentale;

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-04-74**

QUE le Conseil proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toute les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

**8. Adhésion à Transport Vas-Y inc., transport collectif et adapté**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de l'adhésion au transport collectif et adapté pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion coûte un montant de 3 181 \$ pour la durée d'un (1) an, soit pour la période du 1 janvier au 31 décembre de l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-75

QUE le Conseil renouvèle son adhésion à Transport Vas-Y inc. au montant de 3 181 \$ pour l'année 2014.

**9. Demande d'un propriétaire pour le paiement en un seul versement la taxe spéciale sur le règlement d'emprunt du réseau d'aqueduc – secteur central**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le règlement numéroté #2012-02-316 et intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 5 517 872 \$ et un emprunt de 5 442 872 \$ pour le projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable au centre du village* »;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de l'époque n'a pas retenu la possibilité d'effectuer un seul versement pour le paiement de la taxe spéciale en lien avec le dit règlement par souci d'équité dans le cas des variations du nombre d'unité au cours de la durée de remboursement du prêt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà fixé son emprunt sur 5 ans dans le cadre de ce projet et qu'il sera possible de reconsidérer une telle demande lors de l'échéance de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-76

QUE le Conseil décide de ne pas permettre actuellement un versement unique pour régler la totalité du paiement de la taxe spéciale en lien avec le règlement numéroté #2012-02-316 et intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 5 517 872 \$ et un emprunt de 5 442 872 \$ pour le projet d'alimentation et de traitement de l'eau potable au centre du village* ».

**10. Mandat à la firme Mallette pour effectuer la vérification annuelle des états financiers et la reddition de compte de RECYC-Québec**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire effectuer une vérification annuelle de ses états financiers;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire effectuer une reddition de compte pour RECY-Québec;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être adjudgé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette connaît bien la réalité de la Municipalité pour y avoir fait plusieurs vérifications annuelles et redditions de compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-77

QUE le Conseil mandate le directeur général à donner le contrat à la firme Mallette de Rivière-du-Loup.

**11. Annulation de plusieurs comptes : erreur de taxation et de facturation**

ATTENDU QUE l'administration municipale a soulevé plusieurs irrégularités dans la facturation et la taxation et qu'il faut y apporter des corrections;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de radier les factures suivantes : FC23397, FC23343, FC23368, FD2374, FC23289, ainsi que les intérêts sur FC22895 (facturation en double, mauvaise facturation et mauvaise créance);

CONSIDÉRANT QU'il est de mise d'annuler le compte de taxe du matricule #7091-85-9112 (puisqu'il s'agit d'une propriété de la Municipalité);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-78

QUE le Conseil autorise le directeur général à apporter les corrections afférentes.

## **COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE**

### **12. Présentation du Collectif des organismes communautaires (COC)**

Le Conseil a assisté à une présentation du Collectif des organismes communautaires de la MRC de Rivière-du-Loup (COC).

Le COC est une table de concertation d'organismes communautaires. Les membres du COC se sont donné comme mission :

- Échanger et partager de l'information sur les problématiques et enjeux sociaux qui touchent le milieu communautaire;
- Favoriser l'élaboration de positions ou de moyens d'action concrets au niveau local en lien avec les enjeux prioritaires ciblés par les membres;
- Se donner une visibilité commune.

Le but de notre tournée dans l'ensemble des municipalités la MRC est de faire connaître les organismes communautaires et de démontrer comment ils peuvent contribuer au développement de votre communauté.

La Municipalité a l'intention de présenter occasionnellement un organisme membre du COC dans l'Info-Portage et de sensibiliser la population sur les organismes communautaires afin d'éclairer les gens sur leur mission et de lutter sur les préjugés à leur égard.

## **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **13. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QU'Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

#### **DEMANDE – CHANGEMENT DE ZONAGE**

##### **411, route du fleuve – construction d'une résidence avec une galerie d'art / salon de thé et « musique de chambre »**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter et de combiner les usages galerie d'art / salon de thé / « musique de chambre » avec l'usage résidentiel dans la zone et sur le site visé;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est prononcé en faveur de l'implantation des usages galerie d'art et résidentiel seulement;

CONSIDÉRANT QU'il faut que les demandeurs tiennent compte du voisinage et des éventuelles nuisances qui pourraient découler de l'usage galerie d'art (au niveau du bruit lors de l'occupation du lieu, durant un vernissage ou autre, par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'appuyer les demandeurs sur le principe d'annexer l'usage galerie d'art à l'usage résidentiel dans la zone et le site visé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a murie sa réflexion sur le genre d'intervention qu'il est possible de faire ou non afin de susciter le développement du village tout en limitant les nuisances qu'un projet spécifique puisse occasionner, telle qu'une galerie d'art. Puis, il juge que l'usage « galerie d'art » est un attrait bienvenue dans la zone et le site visé, mais qu'il est nécessaire de bien l'encadrer pour limiter les nuisances possibles sur le voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-79

QUE le Conseil est d'accord sur le principe d'autoriser l'usage « galerie d'art » dans la zone et le site visé. Toutefois, les dispositions règlementaires nécessaires afin de bien encadrer l'usage « galerie d'art », telle que la superficie de plancher limite et les aires de stationnement obligatoires, ou le nombre de galerie d'art dans une zone, devront satisfaire les conditions et exigences du Conseil ultérieurement, avec les recommandations préalables du CCU.

## **DEMANDE – IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

### **411, rte du fleuve – construction d'une résidence avec une galerie d'art**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'une résidence et d'une galerie d'art attenante selon les plans fournis;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne s'intègre pas au contexte bâti limitrophe, au cachet de « villégiature » des environs;

CONSIDÉRANT QU'une architecture « contemporaine » plutôt qu'une architecture davantage « traditionnelle » n'est pas un facteur visé par les membres présents, toutefois il faudrait davantage d'harmonie avec le contexte bâti, que ce soit par les formes et les détails, les matériaux et les couleurs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs critères sont soulevés par les membres présents, telles que la volumétrie et les composantes architecturales (par exemple, les deux portes de garage en façade principale), afin qu'ils fassent l'objet de modification;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est prêt à travailler avec les demandeurs sur un projet modifié et qu'il recommande au Conseil de refuser le projet tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-80

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

### **Aménagement de l'école de l'Anse par Patrimoine et Culture du Portage**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'aménagement projeté autour de l'École de l'Anse, soit d'une terrasse sur deux paliers, de jeux, d'une clôture typique en bois, d'un jardin de plantes médicinales et/ou aromatiques;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de Patrimoine et Culture du Portage, Jean-Marie-Deschênes, a fait une présentation au CCU et a répondu à toutes les questions posées;

CONSIDÉRANT QUE le CCU n'a eu aucune objection au projet tel que présenté, seulement des indications concernant l'utilisation des billes de cèdre comme banc (vol, feu) et l'éventuelle implantation d'un « chapiteau » monté sur une structure d'aluminium (vent, volume, transparence);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-81

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

### **Décision sur l'aménagement du Parc de l'Anse**

ATTENDU QUE la demande, faite par le Comité du parc de l'Anse, consiste à effectuer les travaux de canalisation du fossé à l'arrière de l'école de l'Anse, la finalisation du stationnement près de la cabane Bell et la confection de deux sentiers pour relier l'école de l'Anse au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été analysés par le CCU lors de la réunion du 26 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite connaître si la Municipalité est éligible ou non à une subvention pour procéder à la totalité des travaux prévus au parc de l'Anse, mais il est enclin à procéder aux travaux de la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-82

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

### **Projet d'implantation et d'intégration d'une œuvre d'art**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'implantation et l'intégration d'une œuvre d'art intitulé « convoi 1 » et faite par Lorraine Fontaine dans le Parc des Grèves, soit précisément dans la pointe Est du parc, à l'intersection de la route de la Montagne et de la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le CCU évalue que le dossier est incomplet;

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire d'avoir une meilleure présentation de l'œuvre, de l'artiste, du choix d'implantation et des critères d'intégration sur le site afin que le CCU puisse se prononcer;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil de refuser la demande telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-83

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

### **DOSSIER SPÉCIAL**

#### **484, route du fleuve – projet résidentiel et commercial**

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter un changement de zonage et des modifications d'usage, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, Sonia Boucher, a fait une présentation au CCU et a répondu à toutes les questions posées;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'étendre la zone 25-CH et de modifier, le cas échéant, les usages qui y sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est un mixte d'usage résidentiel et commercial, de quatre (4) unités de logement résidentiel à l'étage avec des usages commerciaux au rez-de-chaussée : un bistro, un point de vente boulangerie/pâtisserie, une boutique « d'artisanat » et une boutique souvenir;

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est prononcé en faveur du projet, tel que décrit;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'appuyer la demanderesse sur le principe d'étendre la zone 25-CH et d'autoriser les usages projetés, soit 4 unités de logement à l'étage avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-84

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

#### **Demande du CCU pour la révision du plan et des règlements d'urbanisme**

ATTENDU QU'il est nécessaire de réviser le plan et les règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU demande au Conseil de se prononcer sur le mandat à donner concernant la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère plutôt un comité spécial pour effectuer la révision du plan et des règlements d'urbanisme, afin d'aviser le Conseil sur les orientations à suivre et les décisions à prendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-85

QUE le Conseil mandate le directeur général afin de constituer un tel comité spécial et délègue Hélène Roussel comme représentante du conseil municipal sur ce comité.

## **14. Suivi de la Corporation portageoise de développement (CPD)**

ATTENDU QU'Emmanuelle Garnaud, comme responsable de la CPD, présente sommairement les dossiers en cours de la CPD à l'assemblée.

### **Changement à Animation rurale et présentation des agent(e)s de développement**

Le changement à Animation rurale a une incidence dans le pilotage de la Corporation car les agent(e)s ne sont désormais plus affecté(e)s aux multiples et diverses corporations de développement sur le territoire de la MRC, mais viennent en support aux organismes et la municipalité sur des projets structurants et/ou inter-municipaux.

Les quatre agent(e)s de développement retenu(e)s sont maintenant connu(e)s :

Gérald Dionne

Agent affecté au territoire de Notre-Dame-du-Portage, Cacouna et Notre-Dame-des-sept-Douleurs

Aline Jestin

Agente affectée au territoire de St-Arsène, l'Isle-verte et St-Antonin

Marie-Ève Ouellet

Agente affectée au territoire de St-Cyprien, St-Hubert, St-Épiphane et St-Modeste

Chantal Ouellet

Coordonnatrice et agente affectée au territoire de St-Paul-de-la-croix et St-François-Xavier-de-Viger

### **Nettoyage des berges du fleuve St-Laurent**

Encore cette année et en collaboration avec l'organisme OBAKIR, la CPD tiendra une journée « corvée » pour le nettoyage des berges du fleuve St-Laurent. La date sera dévoilée bientôt et tout le monde est invité d'y participer.

### **Mandat au maire et au directeur général pour signer l'entente de droit de passage temporaire pour le projet d'accès au fleuve – Par ici l'air salin**

ATTENDU QUE le Conseil a accepté le projet dans la résolution #2013-07-123, tel que recommandé par le CCU, avec la condition supplémentaire de signer une entente entre la Corporation portageoise de développement, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et les propriétaires visés par le projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents ont été présentés à l'inspecteur municipal et qu'ils sont conformes à la résolution #2013-07-123;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-86

QUE le Conseil mandate le maire et le directeur général à signer l'entente de droit de passage temporaire pour le projet d'accès au fleuve – *Par ici l'air salin*.

### **15. Demande de la Fabrique sur les intentions de la Municipalité à l'égard du presbytère**

ATTENDU QUE le maire a reçu une demande de la Fabrique afin de connaître les intentions de la Municipalité à l'égard du presbytère pour le projet d'y loger la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du bâtiment était estimé à 767 000 \$, que l'acquisition de l'ameublement et l'immeuble était estimée à 75 000 \$ et 295 500 \$ respectivement, pour un montant global de 1 137 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite d'abord prioriser l'entretien et la réparation de ses immeubles existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-87

QUE le Conseil n'a pas l'intention d'acquérir l'immeuble dans le cadre de ce projet et qu'il souhaite que le presbytère se convertisse en une vocation communautaire ou en résidence pour personnes âgées, advenant qu'un autre projet soit susceptible d'intéresser la Fabrique.

### **16. Suivi de la rencontre sur la piscine municipale – espace culturel et mandat au directeur général pour sélectionner un architecte afin de réaliser le projet**

ATTENDU QU'avec l'état actuel du bâtiment de la piscine municipale et de la nécessité de relocaliser la bibliothèque ailleurs que dans l'école de Notre-Dame-du-Portage, le Conseil fait face en quelque sorte à deux problèmes qui peuvent se régler par une seule solution, soit de jumeler les usages de la piscine et la bibliothèque dans un seul et unique bâtiment afin d'amoindrir les coûts de la réalisation de tels projets;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des possibilités, le Conseil s'est prononcé en faveur de revoir le bâtiment de la piscine municipale pour non seulement y conserver l'usage actuel, mais aussi d'y adjoindre l'usage « espace culturel ». Dans cet enlignement, la Municipalité se trouve à utiliser tout le potentiel du site à l'année ainsi que de multiplier et diversifier les usagers potentiels d'un lieu possédant une vocation élargie au point de vue culturel;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres d'échange et de partage sur le projet, avec des membres du comité de la bibliothèque et d'un représentant du Réseau Biblio, des employé(e)s de la piscine municipale, des membres de la Corporation portageoise de développement, etc., ont permis de préciser la configuration du bâtiment. L'étage du bas sera consacré à l'usage de la piscine municipale (au niveau de la piscine) alors que l'étage du haut sera, quant à lui, attribué à l'usage espace culturel (au niveau de la rue);

CONSIDÉRANT QUE l'étage du bas doit loger deux vestiaires de taille suffisante pour y accueillir des groupes, du rangement, un local d'accueil/bureau, une place pour l'infirmier en cas de besoin, les installations techniques du bâtiment, alors que l'étage du haut doit se configurer dans le sens d'y bénéficier d'une salle de réunion pour les organismes, d'un lieu d'exposition, d'une médiathèque (jeux, livres, cd, dvd, etc.) et éventuellement d'un petit casse-croute/crème glacé/café;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite préciser les besoins et les attentes de la communauté, de l'architecture à implanter et intégrer dans le contexte bâti de la route du Fleuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-88

QUE le Conseil mandate le directeur général afin de préciser le projet et d'identifier un architecte pour le réaliser.

**17. Demande de subvention pour les travaux de drainage et l'abaissement de grilles sur la rue du Parc de l'Amitié dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

ATTENDU QUE la Municipalité a l'occasion d'effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut faire une demande pour tout ouvrage de drainage et tout ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit revoir le drainage et l'abaissement de grilles sur la rue du Parc de l'Amitié, que ces travaux sont admissible et que le budget est estimé à 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-89

QUE le Conseil mandate le directeur général pour effectuer une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

QUE le Conseil autorise les travaux de drainage et l'abaissement de grilles sur la rue du Parc de l'Amitié pour un budget estimé à 15 000 \$ et un montant subventionné de 5 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux seront exécutés conformément aux présents budgets sur la rue du Parc de l'Amitié, dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification sera constitué en conséquence.

**18. Délégation au maire pour représenter la Municipalité lors de l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec**

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Association des plus beaux villages du Québec;

ATTENDU QUE l'Association des plus beaux villages du Québec tient son assemblée annuelle le 15 et 16 mai prochain au Domaine Forget à Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite maximiser l'impact de son adhésion à cette association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-90

QUE le Conseil mandate le maire pour représenter la Municipalité lors de l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec.

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**19. Officialisation de l'embauche des animateur(trice)s (camp de jour) et des sauveteurs (piscine municipale)**

ATTENDU QU'un appel de candidature a été fait pour combler les postes d'animateur(trice)s au camp de jour et de sauveteurs à la piscine municipale;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été constitué et qu'il a réalisé des entrevues pour combler ces postes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé Mme Sarah Lortie, M. Xavier Michaud et M. Michel Proteau comme animateur(trice) au camp de jour sur 9 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a recommandé M. Philippe Noël, M. Tobie Desgreniers, M. Frédéric Gagnon, Mme Julie Bernier, M. Émile Tremblay, Mme Anne-Sophie Czech et M. François Michaud-Belzile comme sauveteurs à la piscine municipale sur 9 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le traitement et les conditions des employé(e)s affecté(e)s au camp de jour et à la piscine municipale sont précisés dans le règlement en vigueur à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'Emmanuelle Garnaud s'est retirée du Conseil du fait que l'un de ses enfants est visé dans la présente décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-91

QUE le Conseil nomme officiellement toutes ces personnes aux postes désignés, leur accorde le traitement et les conditions qui sont précisés dans le règlement en vigueur à la Municipalité.

**20. Adoption règlement #2014-05-341 – Règlement modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux**

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement un règlement numéroté #2014-02-338 et intitulé « *Règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits* » en vigueur et que le Conseil désire y apporter des modifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 10 mars 2014, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, Art. 445. - 688.12.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-92

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté #2014-05-341 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux ».

**21. Autorisation au comité de financement des parcs intergénérationnels d'utiliser le plan de visibilité proposé**

ATTENDU QUE la Municipalité a constitué un comité de financement pour les parcs intergénérationnels du secteur des Îles et du

Parc de l'Amitié et qu'un plan de visibilité a été conçu pour la campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit plan de visibilité, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-93

QUE le Conseil autorise le comité de financement des parcs intergénérationnels d'utiliser le plan de visibilité proposé pour la campagne de financement.

**22. Autorisation d'affecter les bénéfices du Nage-o-Thon pour les parcs intergénérationnels**

ATTENDU QU'il y a la tenue d'un Nage-o-Thon d'une journée, à chaque année, à la piscine de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'activité rencontre un franc succès d'année en année auprès des citoyen(ne)s et qu'il y a un intérêt accru d'y participer si les fonds amassés bénéficient à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite, cette année, appuyer le comité de financement des parcs intergénérationnels du secteur des îles et du Parc de l'Amitié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-94

QUE le Conseil autorise l'affectation des bénéfices du Nage-o-Thon pour les parcs intergénérationnels du secteur des Îles et du Parc de l'Amitié.

**23. Autorisation de la tenue de la Fête des voisins, samedi le 7 juin, et des « ventes de garage » gratuites**

ATTENDU QU'il y a la tenue de la « Fête des voisins » à chaque année à la Municipalité et que les ventes de garage y sont autorisées gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement rencontre plus ou moins de succès, entre autre dû à la dispersion des ventes de garage sur tout le territoire de la Municipalité et qu'il serait souhaitable de permettre l'accès aux citoyen(ne)s de bénéficier d'une place au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE la place de l'Église s'avère un endroit tout désigné pour accueillir quelques étalages, pour créer un lieu de rassemblement et pour y faire une certaine animation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-95

QUE le Conseil autorise les ventes de garage gratuitement sur tout le territoire de la Municipalité durant la tenue de la Fête des voisins, le samedi 7 juin, ainsi que l'utilisation de la place de l'Église à cette fin.

**24. Demande de la tenue d'une « Mini-course du portageur » sur la route du Fleuve, mercredi le 7 mai, par l'école de Notre-Dame-du-Portage**

ATTENDU QUE la direction de l'école de Notre-Dame-du-Portage souhaite tenir une Mini-course du portageur sur la route du Fleuve, mercredi le 7 mai, et qu'elle sollicite l'autorisation et la collaboration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'activité nécessite un périmètre de sécurité, de disposer des barrières de part et d'autre du parcours considéré avec la mention « circulation locale seulement » et d'installer des cônes le long du parcours à l'aide d'un(e) employé(e) de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'activité nécessite d'aviser les citoyen(ne)s dans le prochain Info-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-96

QUE le Conseil autorise la tenue d'une « Mini-course du portageur » sur la route du Fleuve, mercredi le 7 mai, et souhaite collaborer à l'activité par le prêt du matériel disponible et nécessaire ainsi que par le support de son personnel.

**25. Demande de subvention pour la fête nationale 2014**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire une demande de subvention pour la Fête nationale 2014 au Mouvement national des Québécoises et Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-97

QUE le Conseil mandate la Coordinatrice en loisirs, culture et vie communautaire, Marie-Anne Caron, à formuler une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale 2014.

**26. Demande d'adhésion au programme Simb@ pour l'acquisition d'un ordinateur**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT qu'une subvention équivalente à 50 % du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-98

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements;

QUE Vincent More, maire, et Louis Breton, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

**27. Demande de soutien financier pour la journée nationale du sport et des activités sportives**

ATTENDU QUE la Journée nationale du sport et de l'activité physique aura lieu le 1<sup>er</sup> mai et que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a mis un budget à la disposition des municipalités et leurs partenaires dans la réalisation d'une programmation d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale du sport et de l'activité physique se veut un événement pour promouvoir les bienfaits de bouger;

CONSIDÉRANT QUE le programme de financement pour la Journée nationale du sport et de l'activité physique est doté d'une enveloppe budgétaire de 9 000 \$ pour la région du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a une possibilité de financement qui pourra être utilisé par la Coordonnatrice en loisirs, advenant le cas qu'une Journée nationale du sport et de l'activité physique soit retenue dans la programmation de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-99

QUE le Conseil autorise le directeur général à effectuer une demande de soutien financier pour la journée nationale du sport et des activités physiques.

**28. Délégation d'un(e) conseiller(ère) pour représenter la Municipalité lors du Rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale du BSL**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite s'informer sur le Réseau de solidarité municipale du Bas St-Laurent;

ATTENDU QUE le Réseau de solidarité municipale du Bas St-Laurent tient son rassemblement annuel 26 avril prochain à Saint-Fabien

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-100

QUE le Conseil mandate la conseillère, Jacqueline Poirier, pour représenter la Municipalité lors du rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale.

**29. Suivi sur la semaine de relâche (information)**

La semaine de relâche a rencontré plus ou moins de succès : 150 personnes ont participé aux activités de la programmation alors que seulement 35 personnes ont participé aux ateliers durant la semaine « relâche ton fou ».

Des constatations ont été faites par la Coordonnatrice afin de trouver des pistes pour améliorer la tenue de l'événement l'année prochaine. L'une de ces pistes consiste à établir un partenariat avec le service de garde de l'école de Notre-Dame-du-Portage.

**PARTICIPATIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS**

**30. Demande de don à la municipalité de l'Isle-Verte – 1 200 \$ ou 1 \$ pour chaque habitant(e)**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don exceptionnel de 1 \$ par habitant(e) de la Municipalité pour contribuer au sinistre qu'a subi la municipalité de l'Isle-Verte en lien avec l'incendie majeur de la résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un geste important qui contribuera à nourrir la solidarité entre les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-04-101**

QUE le Conseil accorde 1 200 \$ en don à la municipalité de l'Isle-Verte, le chèque est fait à l'ordre de la MRC de Rivière-du-Loup qui elle transférera le montant équivalent à la municipalité de l'Isle-Verte.

**31. Contribution à l'évènement municipal « Livre d'artistes au Portage » en partenariat avec Raymonde Lamothe, d'Hétéroclite - La boîte à culture**

ATTENDU QUE la Municipalité contribue à chaque année avec son partenaire, Hétéroclite - La boîte à culture, à la tenue de l'évènement municipal « Livre d'artistes au Portage »;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution consiste à déboursier de l'argent et de couvrir les œuvres exposées à même les assurances municipales durant l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE suite à une vérification auprès du courtier en assurance de la Municipalité, il n'en coûte pas de frais supplémentaires pour les assurances municipales;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Emmanuelle Garnaud, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-04-102**

QUE le Conseil accorde une contribution de 350 \$ à son partenaire, Hétéroclite – La boîte à culture, et autorise que les œuvres en lien avec cet évènement soient assurées par la Municipalité en autant que Raymonde Lamothe, d'Hétéroclite - La boîte à culture, fournisse une liste exhaustive des œuvres à assurer au directeur général dans les délais requis afin qu'il puisse en aviser le courtier en assurance de la Municipalité.

**32. Demande de contribution de l'Envol des aînés – de 150 \$ à 250 \$**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution de l'Envol des aînés d'un montant de 150 \$ à 250 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-04-103**

QUE le Conseil accorde une contribution de 250 \$ à l'Envol des aînés.

**33. Demande de don de quatre (4) livres « Une histoire de Notre-Dame-du-Portage » de Pierre Landry, faite par Louis Vadeboncoeur**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de quatre livres « Une histoire de Notre-Dame-du-Portage » de Pierre Landry, faite par Louis Vadeboncoeur;

CONSIDÉRANT QUE les livres seront donnés aux quatre nouveaux présidents de l'association des plus beaux villages de l'Italie, de la Roumanie, de l'Espagne et de la Saxe (Allemagne) par Louis Vadeboncoeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la Municipalité désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Emmanuelle Garnaud, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

**2014-04-104**

QUE le Conseil accepte de donner quatre livres « Une histoire de Notre-Dame-du-Portage » de Pierre Landry, à Louis Vadeboncoeur pour qu'il les achemine aux différents présidents de l'association des plus beaux villages des pays considérés.

**34. Demande de commandite du Corps des cadets de terre de Rivière-du-Loup**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite du Corps des cadets de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place car les personnes impliquées ne résident pas nécessairement sur le territoire de la Municipalité et qu'il est possible de contribuer directement à ces personnes, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-105

QUE le Conseil n'attribue aucune commandite au Corps des cadets de Rivière-du-Loup.

**35. Demande de don à la Fabrique – rénovation de l'orgue Casavant et/ou restauration de l'Église**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don pour la rénovation de l'orgue Casavant et/ou de la restauration de l'Église de la part de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a pas délibéré sur cette demande lors de la plénière, il souhaite donc reporter cette décision pour la séance ordinaire du 5 mai prochain.

**36. Demande de contribution de la Fondation luperivienne d'enseignement primaire et secondaire public**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation de la Fondation luperivienne d'enseignement primaire et secondaire public;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place car les personnes impliquées ne résident pas nécessairement sur le territoire de la Municipalité et qu'il est possible de contribuer directement à ces personnes, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-106

QUE le Conseil n'attribue aucune contribution à la Fondation luperivienne d'enseignement primaire et secondaire public.

***SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES***

**37. Liste des autorisations de dépense et des déboursés effectuées par délégation – mars 2014**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de mars 2014, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-04-107

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 179 757,21 \$.

***PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

**38. Période de questions / réponses facultatives**

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil donne leurs réponses dans la mesure du possible et met en charge son directeur général pour effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Coût de la vérification annuelle de la comptabilité** – Un citoyen s'interroge sur le coût de la vérification annuelle de la comptabilité. Le maire mentionne qu'il en coûte environ 7 500 \$ si l'on se fie à la dernière vérification annuelle, mais comme il a été précisé le Conseil a donné des indications au directeur général afin de marchandiser le contrat de la vérification annuelle lors des prochaines années.
- **Galerie d'art sur la route du Fleuve** – Deux citoyen(ne)s se sont manifestées au Conseil afin de partager leur inquiétude quant au projet de galerie d'art au 411 route du Fleuve. Plusieurs questions ont été abordées et des réponses ont été données par le maire et la direction générale concernant les nuisances potentielles d'un tel usage et le processus afin de l'autoriser.

### 39. Levée de l'assemblée

Sur la proposition d'Hélène Roussel l'assemblée est levée à 21:07.

---

Vincent More  
Maire

---

Louis Breton  
Directeur général / Secrétaire-trésorier